

ligion, d'opinion politique et de plus, il ne sera faite aucune distinction. Toute personne est ressortissante, que ce pays ou territoire onque de souveraineté. Article 3 Tout individu a droit à la esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des escl la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumain de sa personnalité juridique. Article 7 Tous sont égaux de us ont droit à une protection égale contre toute discrimina lle discrimination. Article 8 Toute personne a droit à un rec s violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus pa été, détenu ou exilé. Article 10 Toute personne a droit, en pl r un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de e pénale dirigée contre elle. Article 11 Toute personne acc ait été légalement établie au cours d'un procès public où to sera condamné pour des actions ou omissions qui, au momen le droit national ou international. De même, il ne sera inf l'acte délictueux a été commis. Article 12. Nul ne sera l'o le ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à elles immixtions ou de telles atteintes. Article 13 Toute pers eur d'un État. 2. Toute personne a le droit de quitter tout pay cution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéf de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commu Unies. Article 15 Tout individu a droit à une nationalité. u ger de nationalité. Article 16 A partir de l'âge nubile, l'homme a religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. de sa dissolution. Le mariage ne peut être conclu qu'avec le l urel et fondamental de la société et a droit à la protection d ollectivité, a droit à la propriété. Nul ne peut être arbitraire e pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la lib ster sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en pu ssement des rites. Article 19 Tout individu a droit à la lib nquité pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir e idées par quelque moyen d'expressi. Article 20 Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association. Ar es publiques de son pays, soit directement, soit par l'interméd ans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son lics; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnête ote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la l été, a droit à la sécurité sociale; elle est fondée à obter les à sa dignité et au libre développement de sa personnalité e l'organisation et des ressources de chaque pays. Article 23 ditions équitables et satisfaisantes de travail et à la pro laire égal pour un travail égal. Quiconque travaille a droit nulle une existence conforme à la dignité humaine et complét e a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'a sonne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une lin s. Article 25 Toute personne a droit à un niveau de vie su pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins r sécurité en cas de chômage, de malad , de veu stance par suite de circonstances i ales. Tous les enfants, qu'ils soit mariage sonne a droit à l'éducation. L'éduca PREMIER TRIMESTRE 2014 atuite, ignement élémentaire est obligatoire. L'ense ent tech uvent en pleine égalité à tous en fonction de leur t du respect des droits de l'hom

EDITO

PRESS-ONS- nous de défendre les droits humains ! Depuis 7 ans déjà un groupe de jeunes de 14 à 18 ans s'est engagé sur ce chemin. Nous les avons accompagnés vers ce qui pourrait sembler être une utopie à travers de nombreux projets. Les thématiques abordées dans cette première édition sont pleinement d'actualité. Le fanzine défend les valeurs exprimées dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948. Les jeunes ont choisi de traiter différents aspects de la liberté qui se trouve toujours menacée : la liberté d'expression, la liberté d'opinion et les discriminations. Ce fanzine à travers une large diffusion permettra d'informer et nous l'espérons, de mobiliser les citoyens à travers les valeurs fondamentales de la démocratie.

DAVID OLUZEAU
DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE LA FOL58

PATRICK NOYON
RESPONSABLE DU GROUPE D'AMNESTY NEVERS

Directeur de la publication : David Cluzeau
Rédacteur en chef : Jérôme Langlassé
1er Secrétaire de rédaction : Leïla Hitchri
2ème Secrétaire de rédaction : Marc Cartier
Correctrice : Séverine Ridet
Rédacteurs : Nadia Rabhi et Patrick Noyon
Comité de rédaction : Nell Clément, Anaïs Biquena, Manal Mohamed Haj, Sloane Danguis, Maxime Thuriot, Marie Juline Toutain
Photo de couverture : Yelna Janvier, Alix Jolivet, Céridwen Gonzales, Anaïs Biquena, Manal Mohamed Haj, Sloane Danguis
Impression : Fanzinothèque de Poitiers
Dessin : Kaïna Cassand
Photographe : Nell Clément
Directeur artistique : Philippe Imbert
ISSN : en cours
Dépôt légal
1^{er} trimestre 2014
Les articles et illustrations de «PRESS-ONS nous» n'engagent que ses auteurs.

SOMMAIRE

1. LE JOURNALISME : METIER À RISQUE ? Page 3
Interview Pascal PARADOU - Directeur des magazines à RFI
Véronique GAYMARD -Journaliste à RFI
2. LE TRAVAIL D'UNE JOURNALISTE SUR LA VIE DE NELSON MANDELA Page 4 et 5
Interview de Valérie NIVELON – Journaliste à RFI
3. PASSEPORT OUVERT AUX SANS-ABRIS Page 6
Interview de Heuria MIR - Responsable de la Mie de Pain
Entretien avec un sans-abri
4. LE COMBAT DE SHERPA : SOCIÉTÉS
MULTINATIONALES ET RESPECT DES DROITS HUMAINS Page 7
Interview de Sophia LAKHDAR – Directrice de Sherpa
5. RENCONTRE AVEC MME LA MINISTRE DES DROITS DES FEMMES Page 8
Interview sur les droits des femmes avec Najat Vallaud-Belkacem
Programme FESTIV'O DH

LE JOURNALISME : MÉTIER À RISQUE ?

Nous sommes allés à la rencontre des journalistes de RFI pour comprendre les risques du métier suite au drame des deux journalistes survenu au Mali début novembre 2013.

Quels sont les risques que peuvent encourir les journalistes lorsqu'ils couvrent un conflit ?

Pascal Paradou : Partir avec la protection de l'armée ou ne pas partir avec l'armée, il est vrai que nous sommes très attentif à ce genre de chose. Par exemple, RFI n'envoie personne en Syrie pour l'instant en tout cas, certainement pas seul. Nous le rappelons : aucun pigiste ne part en mission pour nous, et si nous décidions d'envoyer une personne en Syrie, ce ne serait pas pour prendre un papier ou une correspondance d'un ou d'une pigiste qui chercherait à se faire 100 euros et éventuellement un scoop. Nous pensions que toutes les mesures avaient été prises sur Ghislaine et Claude, mais visiblement elles ne l'avaient pas été. En tout cas, elles n'ont pas empêché qu'ils soient enlevés et exécutés. Le risque zéro n'existe pas. Aucun reportage ne vaut la vie d'un journaliste. Mais, de temps en temps, la vie d'un journaliste est en jeu. Ceci dit, si nous voulons aider les populations en l'occurrence les enfants et les femmes, à prendre conscience d'une situation qui peut être douloureuse, qui peut être outrageante, qui peut être violente, c'est par l'information. L'information sur l'excision, sur la maltraitance, et l'information plus générale. Parler des gens par rapport à une situation politique et comment une société dans une ville donnée réagit à la guerre, à l'après-guerre, au désir de réconciliation. Essayer de comprendre ce qui se passe, ce qui est possible, quel espoir il peut y avoir et quels sont les points de blocage. Le journalisme est un métier formidable. Moi, en rentrant dans cette entreprise et dans ce métier je ne pensais pas enterrer quatre confrères. C'est un métier de découverte au quotidien....



Propos recueillis par Maxime Thuriot



Selon vous, où s'arrête la liberté de la presse ?

Il y a la liberté, par définition, c'est comme la vérité c'est presque inatteignable, on essaye d'être complètement libre dans ce que l'on fait et de dire la vérité.

Pour cela, la meilleure solution c'est d'aller sur le terrain, s'approcher des gens, leur tendre un micro, leur poser des questions, leur permettre de s'exprimer. Nous ne sommes qu'un reflet, un miroir. Je vais vous poser une question et vous allez me répondre et moi je vais simplement mettre cela en forme, essayer de comprendre ce que vous avez voulu dire, le mettre dans le contexte mais certainement pas le déformer. Si on me raconte n'importe quoi, que je vérifie l'information et qu'elle n'est pas vraie évidemment je ne vais pas l'utiliser. Je ne peux utiliser que des informations qui sont vérifiées. Elle est là la limite de l'information. Parfois, on ne peut pas vraiment vérifier l'info, c'est par expérience, par le vécu et les connaissances que l'on pourra être plus précis.

Véronique Gaymard, quelle est la particularité d'un journaliste à RFI ?

On est des passeurs pour essayer de transmettre des infos dont on entend moins parler dans d'autres médias ou circonstances. C'est notre préoccupation. On passe la parole à des personnes sur des sujets dont on parle peu ; nous sommes des militants, nous aussi, dans cet acte-là. Ensuite il y a des répercussions, enfin on l'espère. Il n'y a pas toujours l'écho de ce que l'on fait.



LE TRAVAIL D'UNE JOURNALISTE SUR LA VIE DE NELSON MANDELA

Dans quelles circonstances avez-vous été amenée à travailler sur Nelson Mandela ?

Je l'ai fait dans le cadre de l'émission que j'anime sur RFI «La Marche du Monde», qui est diffusée tous les dimanches matin à 10h10, rediffusée le soir à 22h10 et que l'on peut écouter sur RFI.fr. Je me suis intéressée de nombreuses fois à Nelson Mandela, la dernière fois c'était à l'occasion de l'exposition qui lui était consacrée à Paris. J'ai souhaité retracer le parcours de Mandela depuis sa jeunesse jusqu'à sa libération.

Quelles sont les personnes que vous avez pu rencontrer autour de lui ?

Pour retracer le parcours de Mandela, j'ai sollicité Jean Guiloineau (traducteur français). Il a traduit plusieurs ouvrages sud-africains en français. Il a également écrit « l'histoire de la vie de Mandela », un livre formidable que l'on trouve maintenant en collection de poche aux éditions Payot et que je recommande vivement à tous. J'ai eu l'occasion aussi de rencontrer Christopher Till, directeur du Musée de l'Apartheid à Johannesburg en Afrique du Sud. Il s'est rendu à Paris pour proposer une version de cette exposition consacrée à Nelson Mandela afin de l'installer à la mairie de Paris devant l'Hôtel de Ville où la cellule de Mandela a été reconstituée mais aussi à l'intérieur de l'Hôtel de Ville à travers des photographies, des films et des témoignages. C'est vraiment toute la vie de Mandela jusqu'à nos jours qui est reconstituée. Dans le cadre de la Marche du Monde, nous nous sommes intéressés à ses années de jeunesse, son entrée en militance à l'A.N.C notamment dans la ligue de la jeunesse à l'A.N.C, son arrestation, son incarcération et ses longues années de prison, et puis bien sûr la négociation qu'il a eue avec les autorités d'Afrique du Sud qui ont mené à sa libération. Au fond, c'est lui qui a décidé de sa propre libération.

Durant sa visite en Afrique du Sud, Barack Obama a rendu hommage à Nelson Mandela.

photo : Nell



Interview de Valérie Nivelon - journaliste à RFI
Propos recueillis par Leila Hichri

Pouvons-nous penser que l'image de Nelson Mandela est utilisée pour faire passer le projet économique des Etats-Unis, avec l'Afrique du Sud ?

Je ne suis pas dans la tête de Barack Obama, mais c'est une question légitime que l'on peut se poser effectivement puisque Barack Obama s'est déjà rendu plusieurs fois en Afrique. Pour son second mandat il s'est rendu dans trois pays et a terminé par l'Afrique du Sud, à un moment où toute l'Afrique était au chevet de Mandela.

Propos recueillis par Anaïs Biquena



dessin : Kaïna Clement

PASSEPORT OUVERT AUX SANS-ABRIS...

Anaïs : Avez-vous subi des discriminations de la part des passants ?

Pierre : Nous ne subissons aucune agression particulière, nous nous mêlons à la population qui ne sait pas que nous sommes sans domicile fixe, les personnes parfois nous regardent étrangement, voire de travers, mais ça ne va pas plus loin.

Anaïs : Vous faites partie de l'association la Mie de Pain, qu'est-ce qu'elle vous apporte ?

Pierre : L'association nous apporte assistance sur un plan médical, nous offre un hébergement et des repas. C'est un apport important pour nous qui n'avons rien.

Sloane : Quel projet avez-vous dans l'avenir ?

Pierre : Je souhaiterais être famille d'accueil mais je ne sais pas quand ça va arriver.

Maxime : Avez-vous un message que vous souhaiteriez adresser aux autorités ?

Pierre : Donnez plus de moyens financiers aux associations pour qu'elles puissent mieux accompagner et accueillir les demandeurs, au lieu de financer l'armement.

Un demandeur d'asile en grande souffrance s'exprime...

Un demandeur d'asile se voit envoyé d'administration en administration pour régler sa situation. Les rendez-vous sont rarement honorés par les administrations. Une situation qui complique la vie quotidienne de ces demandeurs qui n'osent plus réclamer leurs droits.

Sloane s'adressant à la responsable de l'association : N'est-ce pas un abus de pouvoir ?

La responsable de la Mie de Pain ne souhaite pas s'exprimer sur ce sujet... Elle pointe une défaillance du système :

Regardez sur ce document, vous voyez, il a obtenu deux rendez-vous qui ont été reportés. Cela arrive fréquemment... Il a de la chance, ceux-là ne sont pas encore annulés. Il a également l'opportunité de ne pas dormir dans la rue et de manger. Ceux qui résident dans la rue n'ont plus la notion du temps et baissent souvent les bras. Pour anecdote, j'ai accompagné un jeune âgé de 27 ans à Pôle Emploi, il ne voyait plus l'utilité malgré l'obtention d'un master. Il est à la recherche d'un emploi depuis juin 2012. Il est totalement résigné...



Dialogue avec les sans-abris aidés par l'association LA MIE DE PAIN à Paris.
Propos recueillis par Sloane Danguis



LE COMBAT DE SHERPA : SOCIÉTÉS MULTINATIONALES ET RESPECT DES DROITS HUMAINS

Rencontre et interview de Sophia Lakhdar
Directrice de Sherpa (association qui protège les
victimes de crimes économiques).

Nell : Comment est née l'idée de poursuivre des entreprises sur le non-respect des Droits Humains en rapport avec la fuite illicite des capitaux dans les différents pays ?

Sophia Lakhdar : Il faut distinguer deux choses : il y a deux programmes au sein de Sherpa. Le mandat de Sherpa c'est de protéger et de défendre les victimes de crimes économiques. Je pense qu'il faut remonter à la création de Sherpa en 2001 pour lutter contre l'impunité de certains acteurs économiques publics et privés. Parce que le fondateur et président actuel considèrait que les crimes économiques sont les crimes du 21^{ème} siècle. Il est parti du constat que les entreprises pouvaient avoir des impacts négatifs en matière de droits humains, environnementaux et sanitaires à travers les actions de leur filiales, sous-traitants et autres et qu'il fallait déjà au début des actions de Sherpa se dire qu'il y a des acteurs économiques qui se rendent coupables de violations en matière de Droits Humains que l'on doit combattre.

Quels sont les outils dont vous disposez ?

Sophia Lakhdar : Les outils dont nous disposons concernent les articles du droit. Sherpa est une association constituée de juristes et d'avocats. Le 1^{er} programme qui a été développé et initié au sein de Sherpa, c'est la globalisation et les droits humains à travers notamment une affaire qui a été assez médiatisée : l'affaire Total en Birmanie. Cette affaire mettait en avant les agissements de Total en matière de travail forcé d'une communauté particulière en Birmanie. Ces personnes travaillaient en situation de travail forcé, ce qui contrevient complètement à la législation en matière de droit social en France. Comme c'est une entreprise française, nous sommes entrés en contact avec eux. Nous avons réfléchi aux mesures ou aux procédures que nous pouvions initier soit en matière judiciaire c'est-à-dire devant les tribunaux soit de manière extra-judiciaire par la médiation. A l'époque, nous avons souhaité agir par la négociation. Nous ne disposions pas encore d'outils juridiques pour entreprendre des poursuites judiciaires adaptées. La négociation a duré quatre ans. Les termes de celle-ci sont restés complètement confidentiels. Cependant, les travailleurs qui avaient fait l'objet d'un travail forcé ont été indemnisés.



Propos recueillis par Anaïs Biquena et Sloane Danguis

RENCONTRE AVEC NAJAT VALLAUD-BELKACEM MINISTRE DES DROITS DES FEMMES

Au salon de l'Education à PARIS 2013. Une belle avancée pour les femmes !

(Propos recueillis par Marie-Julie et Leïla Hichri)

Entretien avec Mme la Ministre

Dans le cadre du Salon de l'Education qui s'est déroulé le jeudi 21 novembre à Paris, les jeunes de Nevers engagés dans la défense des droits humains ont eu l'opportunité de rencontrer la ministre des droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Les jeunes ont débattu avec la ministre sur les droits des femmes, l'éducation et les inégalités femmes/hommes.

Cette expérience nous a permis de mieux comprendre les enjeux et la nécessité d'avoir un ministre délégué à cette fonction encore à notre époque, et ce, malgré les nombreux combats auxquels les militants ont dû faire face. Nous nous réjouissons de constater que le combat pour les droits des femmes se poursuit avec passion avec une ministre attachée à des valeurs que nous partageons.



Dans un gouvernement où le ministère des droits des femmes n'existait plus depuis 1986, qu'avez-vous voulu changer lors de votre arrivée en 2012 ?

En premier lieu, j'ai souhaité faire appliquer les lois existantes mais non-appliquées sur le sujet. Pour moi, c'était l'essentiel. Ensuite, il était important de mettre en place un système de prévention agissant sur les inégalités hommes/femmes, chez les plus jeunes, dès l'école primaire ainsi que dans les collèges.

Que pensez-vous du manifeste des 343 salauds qui fait référence au manifeste des 343 « salopes » ?

Tout d'abord, le manifeste des 343 salopes rédigé par Simone de Beauvoir ne s'appelait que « le manifeste des 343 » ce sont les médias qui ont changé le nom pour induire une réaction du public.

Dans les années 70, les femmes du manifeste des 343 ont eu un courage remarquable de prendre le risque de se faire connaître publiquement pour avoir avorté. A l'époque, elles s'exposaient à des poursuites pénales pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement. Quant au manifeste des 343 salauds, c'est choquant de pouvoir disposer du corps de l'autre pour de l'argent, c'est une atteinte à la dignité. Il faut faire évoluer les mentalités ! Najat Vallaud-Belkacem a aussi exposé son projet de loi sur la parité et l'image des femmes à la télévision, de nouvelles compétences seront exigées au CSA, pour éviter les stéréotypes.

Sérigraphié à la fanzinothèque de Poitiers
imprimé à 1000 exemplaires



contacts :
FOL 58 /Pac des Ouches
03 86 61 42 67
fol58@fol58.org

ous les êtres humains
naissent libres et égaux en dignité
t en droits. Ils sont doués de raison et de conscience
Article 2 Chacun peut se voir de tous les droits et de tout
aucune, notamment de couleur, de sexe, de langue, de re
sociale, de fo ou de toute autre situation. Il
juridique ou in du territoire dont une
t, sous tutelle une limitation quelc
té et à la sùr Kul ne sera tenu en
dits sous tout Kul ne sera soumis à
s. Article 6 Cha ssance en tous lieux
ont droit sans tecton de la loi. To
ait la présent provocation à une te
devant les juri ntes contre les actes
ion ou par la loi. Article 9 arbitrairement arr
ait entendue équitablement et publiquement pa
s. Kul ne
x d'après
oment où
n domici
ntre de t
l'intéri
la persée
s le cas
Nations
de chan
lité ou l
e et lors
ment nat
le qu'en c
liberté d
ie manife
l'accompl
as être
ns et le
acifiques
des affai
accéder
voirs p
gal et au
de la so
ndispens
apte tent
l, à des
ion, à ur
i qu'à sa
ute pers
24 Toute
; périodi
e, notamn
droit à
ns de s



Samedi 19 avril - AUXERRE

14h à 15h
Action « discriminations et engagement citoyen »
SILEX :
15h à 17h30
Projection Film « Just the wind » du réalisateur hongrois Bence Fliegauf
17h30 à 19h
Conférence/Débat sur le thème des discriminations avec David Cluzeau (Membre du Bureau de la Ligue de l'Enseignement) Cindy Léoni (Présidente SOS racisme), Erwan Lecoœur (Sociologue), Camille Blanc (membre du bureau exécutif d'Amnesty France)
19h15 Dédicace des ouvrages
21h00
Concert Natacha Atlas

Lundi 21 avril - NEVERS

14h à 15h
Action « Violences faites aux femmes »
Quartier de la Grande Pâtur
Espace Stéphane Hessel :
17h00 à 19h00
Projection Film « L'étrangère » de la réalisatrice allemande Feo Aladag
19h à 20h30
Conférence/Débat sur le thème des violences faites aux femmes avec Geneviève Garrigos (Présidente d'Amnesty France) Maram El Masri (Poète Syrienne) Nicolas Sadoul (Membre du haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes) Marc Levy en visioconférence (Ecrivain)
20h45 Dédicace des ouvrages
22h00
Concert Manu Da Silva

Mercredi 23 Avril - NEVERS

14h à 16h
Action « Réfugiés et demandeurs d'Asile »
Place Guy Coquille
Espace Stéphane Hessel :
17h à 18h30
Projection Film « Pour un instant, la liberté » du réalisateur franco turco autrichien Arash T. Riahi
19h à 20h30
Conférence/Débat sur le thème des réfugiés et des demandeurs d'asile avec Francis Perrin (ex président d'Amnesty France), Geneviève Jacques (Présidente de la Cimade) Patrick Billerault (Ancien directeur du CADA) et Edwy Plenel (Journaliste Politique)
20h45 Dédicace des ouvrages
21h à 22h
Spectacle de danse avec la compagnie Extrav'danses

Vendredi 25 Avril - PARIS

14h à 16h
Action « Laïcité et Droits Humains »
Auditorium Louis Lumière (20ème) :
17h30 à 18h45
Projection Film « Laïcité Inchallah » de la réalisatrice franco tunisienne Nadia El Fani
19h à 20h30
Conférence/Débat sur le thème des droits humains à travers la laïcité avec Pierre Tourenemire (Vice président de la Ligue de l'Enseignement en charge de la laïcité) Jeannine Thorat (Responsable de la commission sur les discriminations à Amnesty France), Véronique Gaymard (Journaliste RFI) et Nadia El Fani (Réalisatrice du film « Laïcité Inchallah »)

ar assurer sa santé, pour les services sociaux... autres cas de perte de... aide et à une assistance... Article 26. Tout